

Formation aux nouveaux
membres du Comité de retraite du
régime de retraite du personnel des
CPE et des garderies privées
conventionnées du Québec

Ordre du jour

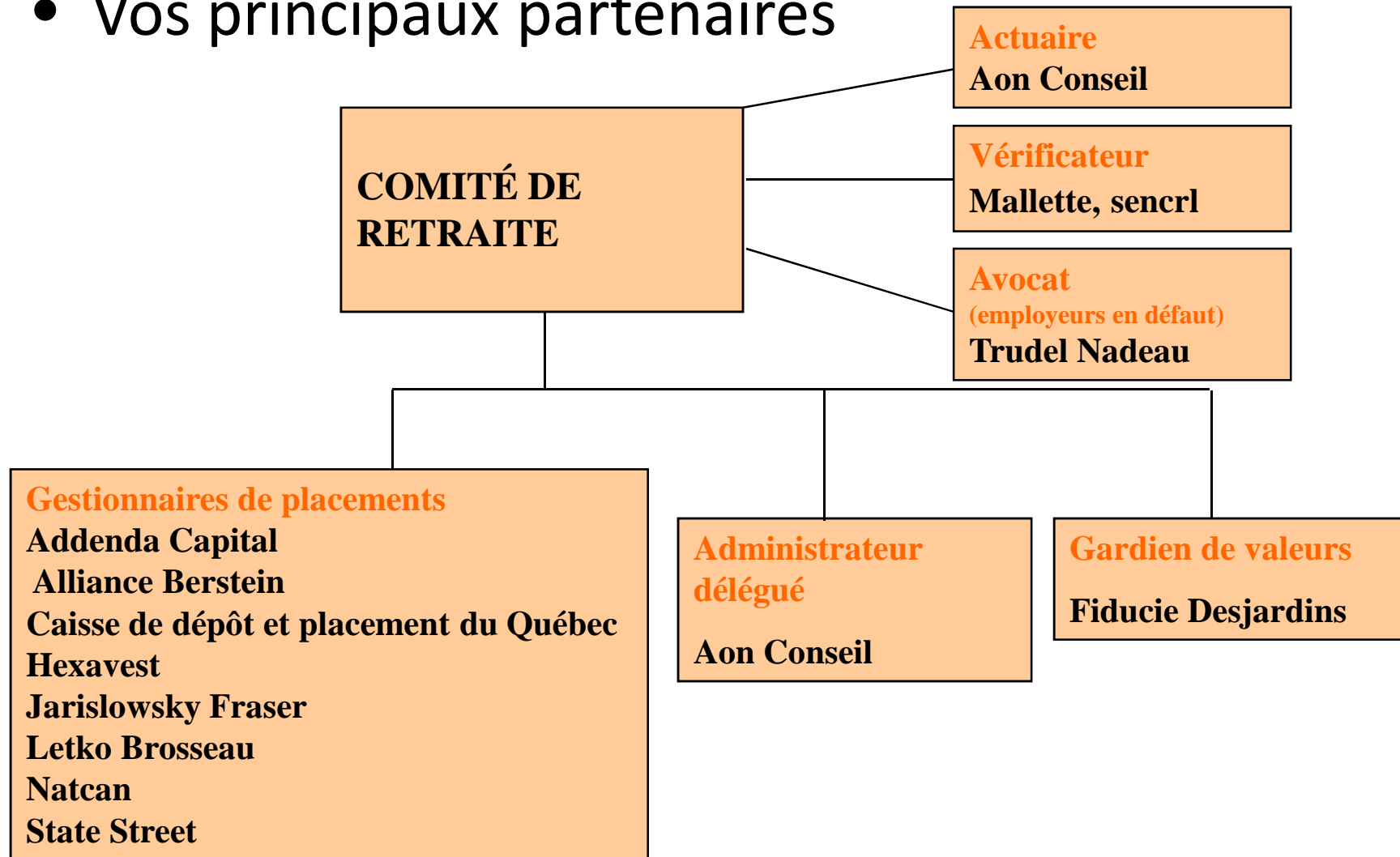
- Votre régime en bref
- Administration du régime
- Dispositions du régime
- Documentation / information / demande de renseignements

Votre régime en bref

- Vos principaux partenaires
- Le régime des CPE/G en quelques chiffres

...Votre régime en bref

- Vos principaux partenaires



...Votre régime en bref

- Le régime des CPE/G en quelques chiffres
 - Plus de 150 ressources de Aon ont œuvré à implanter le régime en 2003
 - Comité de retraite de 17 membres
 - 9 gestionnaires de placement
 - 68 035 participantes
 - 1 580 employeurs
 - 450 nouvelles participantes/mois
 - 450 relevés de départ/mois
 - 433 millions \$ d'actif (30 septembre 2008)

Administration du régime

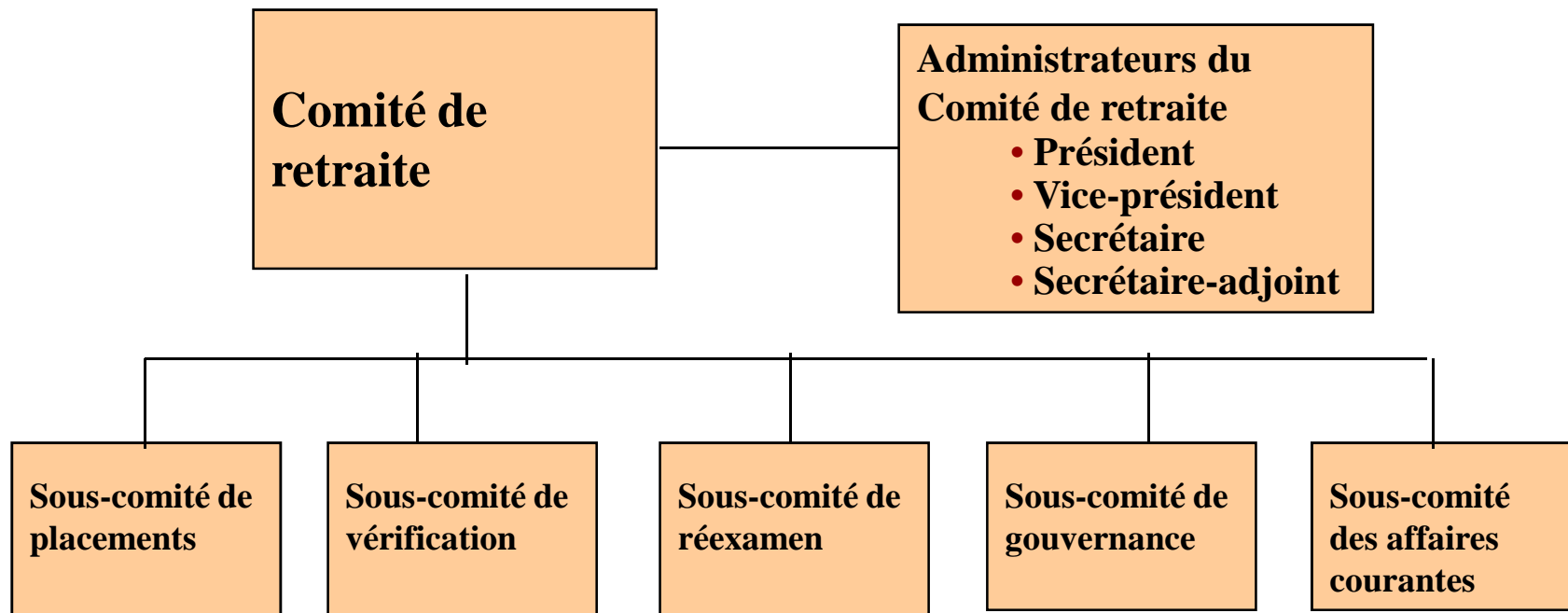
- Composition et rôle du Comité de retraite
- Principaux documents du Régime

...Administration du régime

- Composition et rôle du Comité de retraite
 - La structure du Comité de retraite
 - Composition du Comité de retraite
 - Règles de quorum
 - Rôle du Comité de retraite
 - Rôle des sous-comités
 - Rôle des membres du Comité de retraite

...Administration du régime

La structure du Comité de retraite



...Administration du régime

- Composition du Comité de retraite
 - Composition de base
 - 16 membres votants
 - 13 sont nommés par des organismes
 - 3 peuvent être nommés lors de l'assemblée annuelle
 - Membres additionnels
 - 2 membres non votants peuvent être nommés lors de l'assemblée annuelle

...Administration du régime

- Composition du Comité de retraite (suite)
 - Membres votants
 - Groupe 1
 - 5 désignés par le MFA
 - 2 désignés par l'AQCPE
 - 1 désigné par l'AGPQ
 - Groupe 2
 - 2 désignés par la FSSS (CSN)
 - 1 désigné par la CSQ
 - 1 désigné par l'APCCPEQ
 - 1 désigné en assemblée annuelle par les actifs
 - 1 désigné en assemblée annuelle par les non actifs et les bénéficiaires
 - 1 désigné en assemblée annuelle par les non syndiqués non cadre

...Administration du régime

- Composition du Comité de retraite (suite)
 - Membres votants (suite)
 - Groupe 3
 - 1 membre indépendant désigné par le Comité
 - Membres non votants
 - Groupe 4
 - 1 désigné en assemblée annuelle par les actifs
 - 1 désigné en assemblée annuelle par les non actifs et les bénéficiaires

...Administration du régime

- Composition du Comité de retraite (suite)
 - Membres votants (suite)
 - Groupe 3
 - 1 membre indépendant désigné par le Comité
 - Membres non votants
 - Groupe 4
 - 1 désigné en assemblée annuelle par les actifs
 - 1 désigné en assemblée annuelle par les non actifs et les bénéficiaires

... Administration du régime

- Rôle du Comité de retraite
 - Administrateur du régime
 - Rôle de fiduciaire
 - Rémunération des membres
 - Mandat
 - Démission
 - Procédures de fonctionnement
 - Registre des conflits d'intérêts
 - Assemblée annuelle
 - Obligations et pouvoirs qu'il n'a pas

... Administration du régime

- Responsabilités par rapport aux délégataires
- Ce qu'il ne peut déléguer
- Assurance responsabilité
 - Risques
 - Plaintes
 - Réclamations
 - Causes de poursuites
 - Méthodes de protection
 - Indemnisation par le comité
- Saine gestion
 - Mécanismes de contrôle
 - Gouvernance
 - recommandations

... Administration du régime

- Rôle des sous-comités
 - Sous-comité de placements
 - Établir une politique de placement écrite
 - Faire fructifier l'actif
 - Faire le suivi de la performance
 - Gérer les placements (sélection de gestionnaires)
 - Gérer les valeurs (sélection de gardiens)
 - Sous-comité de vérification
 - Faire produire les évaluations actuarielles (sélection d'un actuaire)
 - Faire vérifier les états financiers (sélection d'un comptable)
 - Sous-comité de réexamen
 - Plaintes
 - Sous-comité de gouvernance
 - Règlement intérieur
 - Sous-comité des affaires courantes

Dispositions du régime

- Admissibilité et participation
- Financement
- Prestations payables à compter de la retraite
- Prestations payables avant la retraite
- Information aux participantes et bénéficiaires

... Dispositions du régime

- Admissibilité et participation
 - Employée de 18 à 65 ans : Adhésion obligatoire et immédiate
 - Employée de moins de 18 ans : Adhésion facultative au 1^{er} janvier si :
 - Elle a reçu une rémunération de plus de 35 % du MGA de l'année précédente
 - Ou
 - Elle a été au service de son employeur au moins 700 heures de l'année précédente
 - Employée de 65 ans et plus : Aucune admissibilité si engagée à 65 ans ou plus

... Dispositions du régime

- ...Admissibilité et participation
 - Service validé calculé en heures et non en jours
 - 1 664 heures = 1 année de service validé
 - Absence temporaire :
 - Retrait préventif pour travailleuse enceinte, congé à titre de libération syndicale, congé pour étude et absence pour maladie, accident ou lésion professionnelle
 - La participation n'est pas interrompue (le service validé peut être comptabilisé)
 - Adhésion des employeurs : Obligatoire pour tous les employeurs éligibles

... Dispositions du régime

- Financement
 - Évaluation actuarielle :
 - Définit la cotisation d'exercice requise des employées et des employeurs (50 % / 50 %)
 - Définit la cotisation d'équilibre (en cas de déficit)
 - Cotisations des employées :
 - Obligatoires (mais elles cessent à 65 ans)
 - Actuellement 4,9 % du salaire admissible (sujettes à variation)
 - Déductibles d'impôts
 - Accumulées au taux de rendement net de la caisse
 - Assujetties à un maximum (en 2009 : 3 244,09 \$ = 66 206 \$ de salaire admissible)

... Dispositions du régime

- ...Financement
 - Cotisations des employeurs :
 - Font l'objet d'une subvention du MFA, sauf pour les associations
 - Actuellement, 4,9 % du salaire admissible de ses employés (sujettes à variation)
 - L'employeur doit assumer les cotisations pour les déficits (subventions du MFA)
 - Rapport mensuel
 - Contient l'information sur les cotisations et les heures des participantes
 - Transmis à Aon Conseil via TRESOR

... Dispositions du régime

- Prestation payable à compter de la retraite
 - Rente de retraite « de base »
 - Âge normal de retraite : 65 ans
 - 1,5 % du salaire maximal moyen 5 ans
multiplié par
le nombre d'années de service validé (1 an = 1 664 heures)
 - Payable à 60 ans sans réduction
 - Payable entre 55 et 60 ans avec réduction
 - Rente additionnelle pour les années passées
 - Éligibilité : participante en avril 2003
 - Rente fixe : 76,50 \$ multiplié par le nombre d'années de service passé validé (groupe 1 à 10)

... Dispositions du régime

- ...Prestation payable à compter de la retraite
 - Rente temporaire ou versement unique
 - La rente de retraite peut être versée sur une période définie (certaines limitations)
 - Si la rente est très petite : la valeur de celle-ci pourrait être payée en un versement unique (certaines limitations)
 - Décès après la retraite
 - La rente continue au conjoint (selon la forme choisie)
 - En l'absence d'un conjoint (ou renonciation), la rente se poursuit au bénéficiaire ou, à défaut, aux héritiers

... Dispositions du régime

- Prestation payable avant la retraite
 - Cessation d'emploi
 - Délai d'attente de 2 ans
 - Choix entre une rente différée à la retraite ou un transfert de la valeur des droits
 - Décès avant la retraite
 - Le conjoint pourra se faire rembourser ou transférer la valeur des droits
 - En l'absence d'un conjoint, le bénéficiaire ou, à défaut, les héritiers se feront rembourser la valeur des droits
 - Rupture de l'union entre conjoint
 - L'ex-conjoint pourrait avoir droit à une prestation
 - Jusqu'à aujourd'hui, très rare qu'il y a partage

... Dispositions du régime

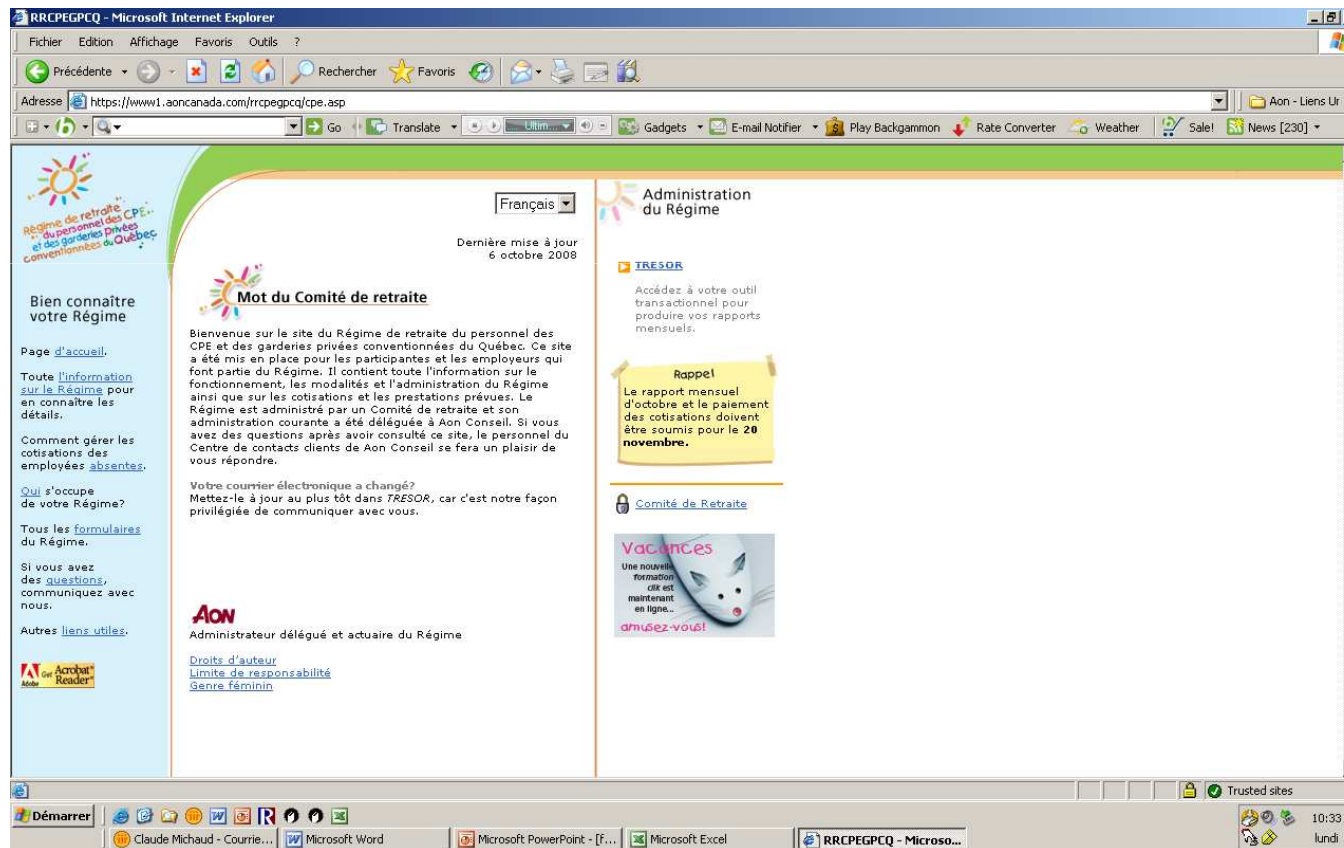
- Information aux participantes et bénéficiaires
 - Nouvelle employée : sommaire des dispositions du régime
 - Modification du régime : avis énonçant la modification
 - Relevé annuel :
 - Communication la plus importante
 - À chaque année
 - Permet aux participantes de suivre l'évolution de leurs droits
 - Relevé de fin de participation active : toutes les participantes qui dépassent le délai de 2 ans
 - Consultation de divers documents : site Internet
 - Assemblée annuelle : peu populaire...
 - Documentations et Centre de contacts clients

Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.aoncanada.com/rrcpegpcq/>
- <http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/>
- <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/menu-fra.html>
- Centre de contacts clients

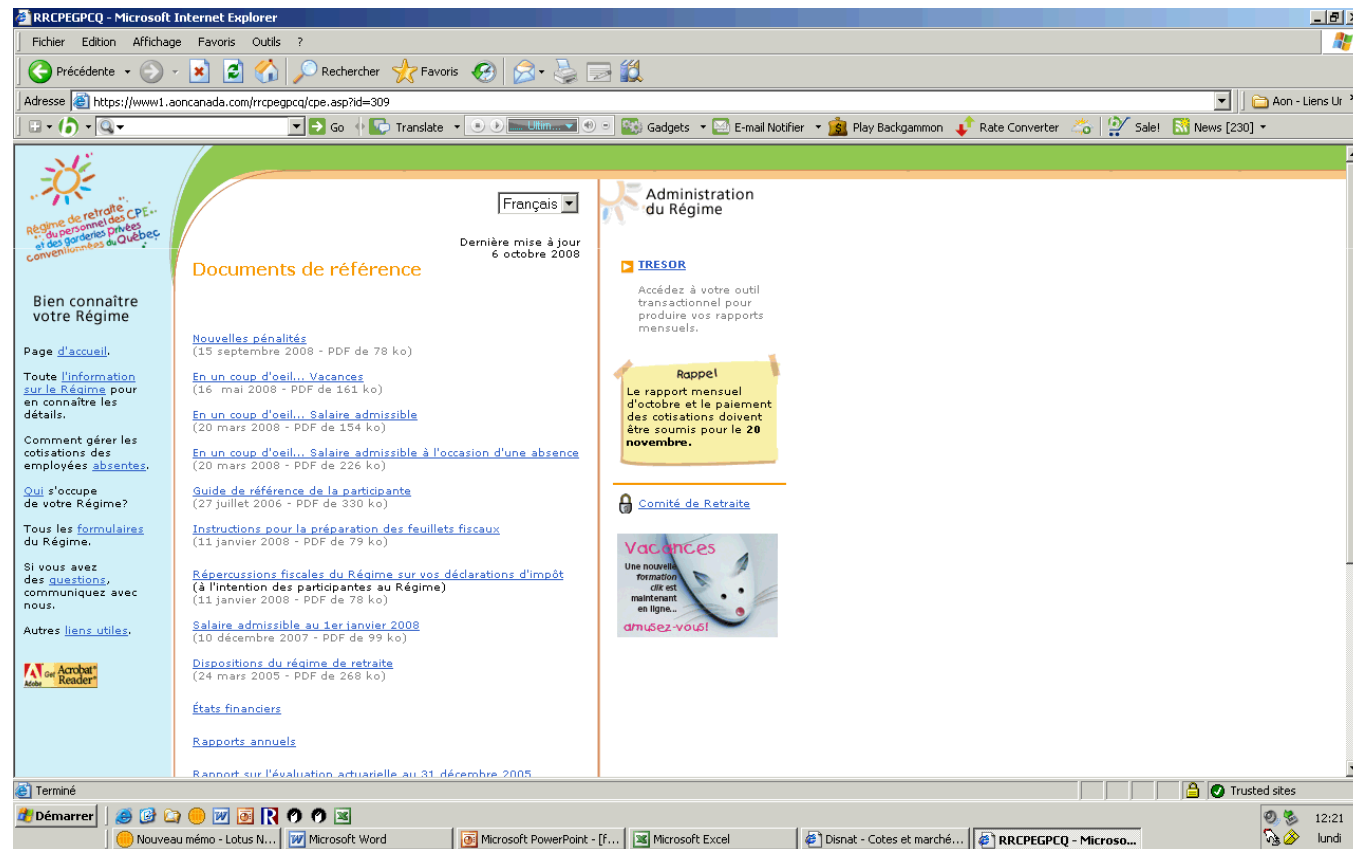
...Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.aoncanada.com/rrcpegpcq/>



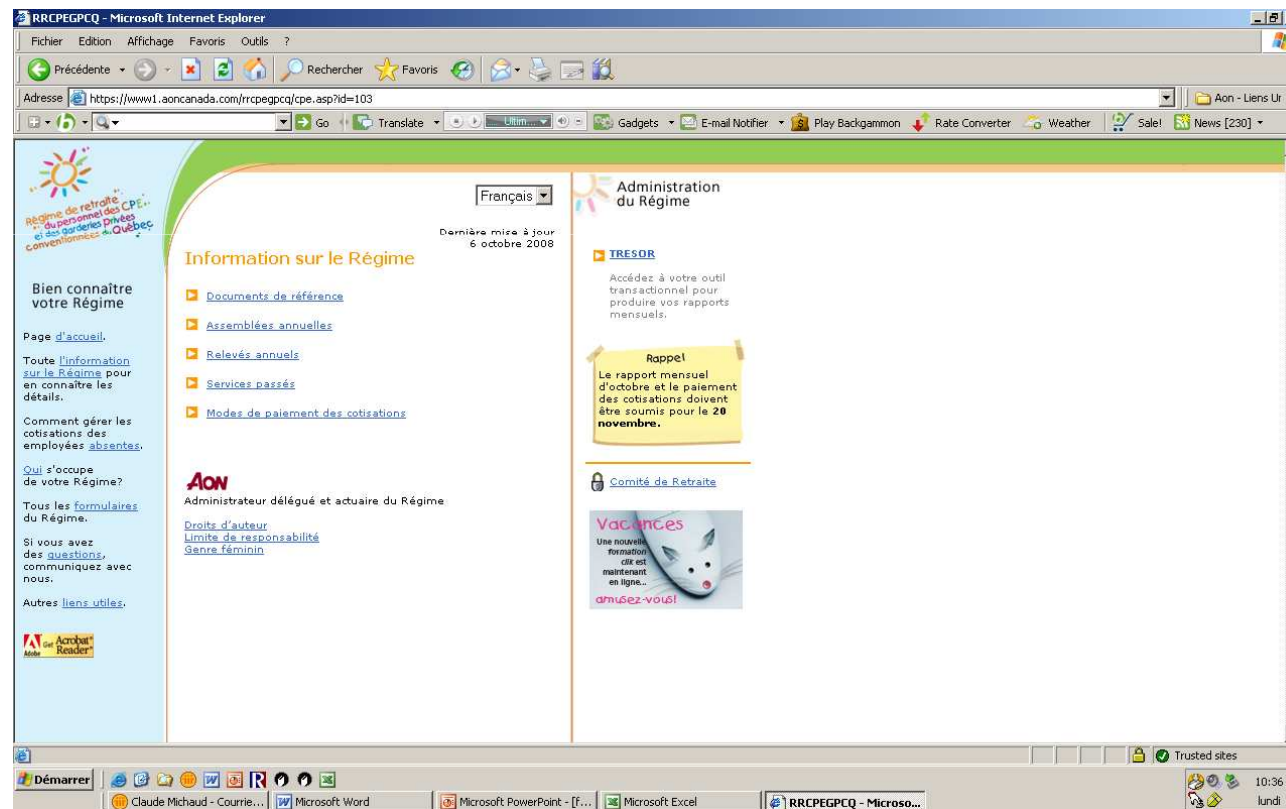
...Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.aoncanada.com/rrcpegpcq/>



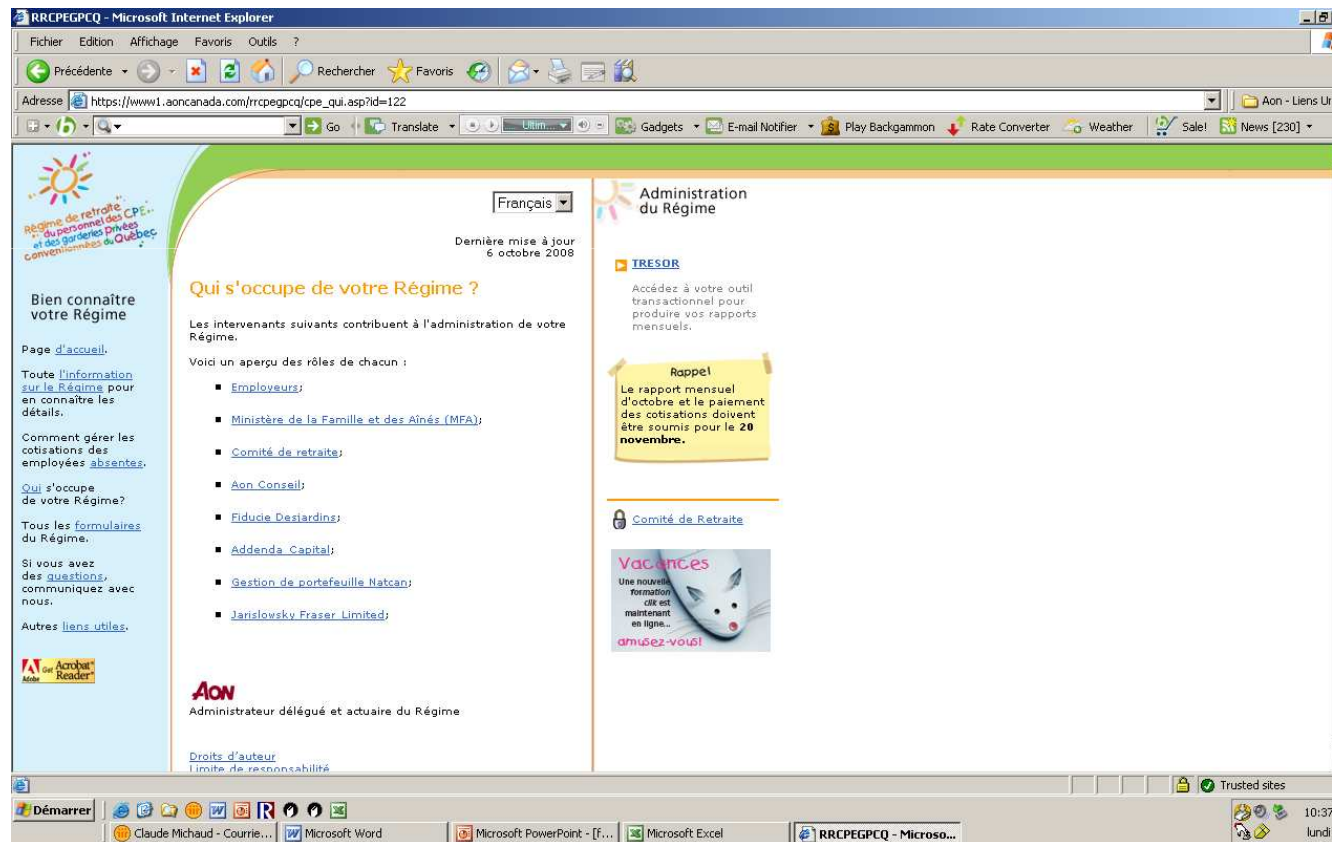
...Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.aoncanada.com/rrcpegpcq/>



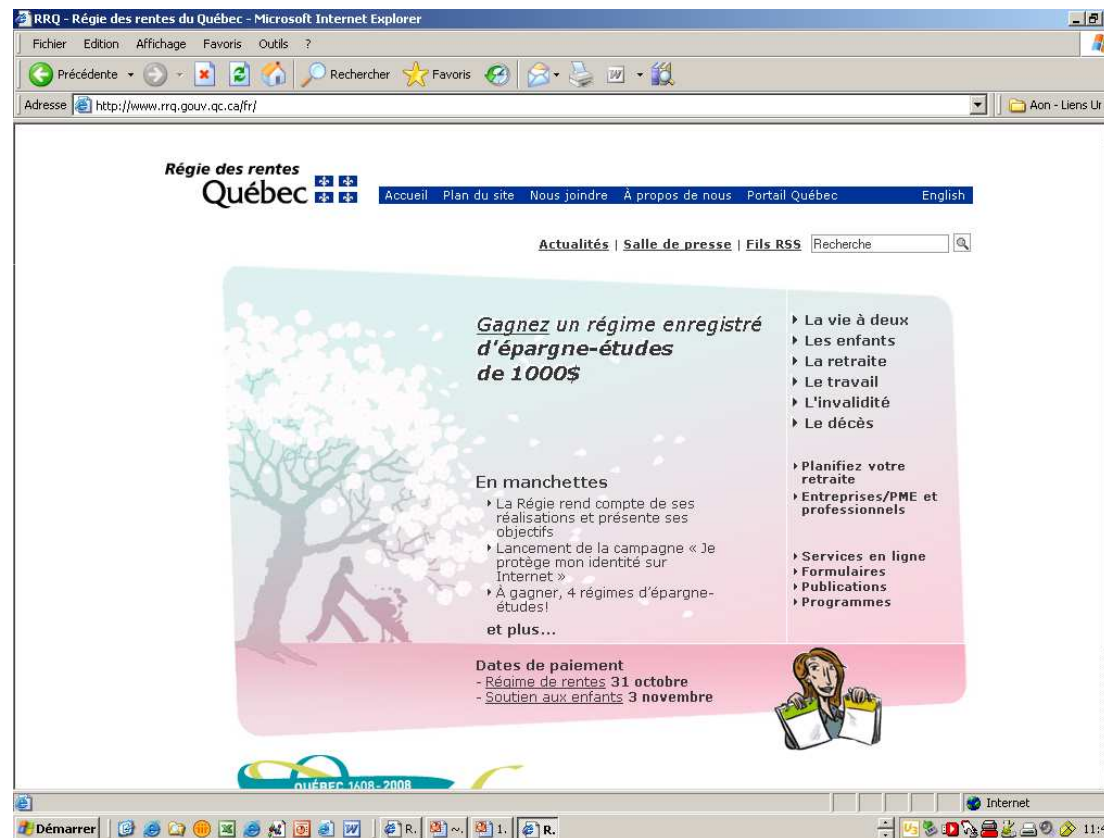
...Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.aoncanada.com/rrcpegpcq/>



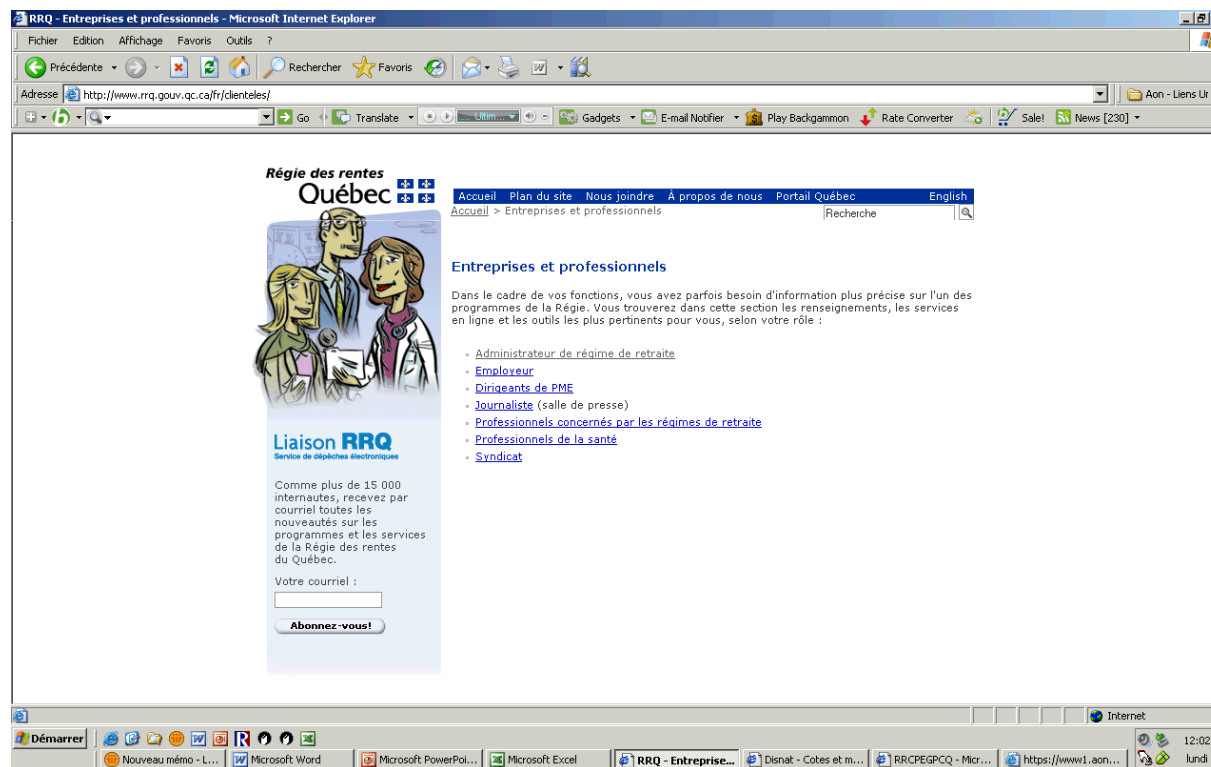
...Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/>



...Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/>



...Documentation / information / demande de renseignements

- <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/rgstrd/menu-fra.html>



Merci de votre attention!